



Xavier Colard rejoint le cabinet Cazals Manzo Pichot Saint Quentin en qualité d'avocat Associé

Paris, le 30 octobre 2020

Thomas Cazals
tcazals@cazalsmanzo.com

Maxence Manzo
mmanzo@cazalsmanzo.com

Romain Pichot
rpichot@cazalsmanzo.com

Bertrand de Saint Quentin
bdesaintquentin@cazalsmanzo.com

Virginie Aidan
vaiidan@cazalsmanzo.com

Pierre Ullmann
pullmann@cazalsmanzo.com

Xavier Colard
xcolard@cazalsmanzo.com

Le Cabinet est heureux d'annoncer l'arrivée, cette semaine, en qualité d'Avocat Associé de Xavier Colard.

Xavier intervient principalement en matière de fiscalité patrimoniale tant en conseil qu'en contentieux.

Il accompagne d'une façon générale les dirigeants, entrepreneurs, groupes familiaux et des grandes fortunes sur l'ensemble des aspects fiscaux liés à la structuration, la gestion et la transmission de leur patrimoine privé et professionnel.

Il conseille également de façon régulière les dirigeants et managers de sociétés sous LBO en structurant leur investissement aux côtés d'autres actionnaires tels que des fonds d'investissement et en optimisant leur sortie. A ce titre, sa pratique couvre les aspects fiscaux des management package et de la structuration de la rémunération des dirigeants.

Dans le cadre de son activité, Xavier a développé une véritable expertise dans la structuration d'opérations de emploi pour le compte d'investisseurs institutionnels ou privés ainsi que dans la structuration d'organismes à but non lucratif (associations, fondations, fonds de dotation, etc.).

Il assiste par ailleurs, des personnes physiques résidentes et non-résidentes dans leurs problématiques fiscales et sociales de mobilité internationale (régime des impatriés, départ de France, successions internationales, régularisation d'avoirs étrangers non déclarés, trusts...)

Avant de rejoindre Cazals Manzo Pichot Saint Quentin, Xavier a exercé au sein des cabinets Taj, DJP Avocats (Réseau BDO) et Scotto Partners où il était en charge de la pratique patrimoniale du cabinet.

Xavier Colard :

« Après quatre ans chez Scotto, j'aspire à un nouveau challenge et à poursuivre ma pratique dans un cabinet reconnu pour sa compétence technique et en plein développement qui propose une offre unique sur le marché ».

Thomas Cazals :

« Nous nous félicitons de l'arrivée de Xavier, son expertise est complémentaire à celle des autres membres de notre équipe. Xavier apporte au cabinet une technique qui demeure rare sur la place ».



Cazals Manzo Pichot Saint Quentin est un cabinet d'avocats d'affaires spécialisé en droit fiscal. Ses sept associés et leurs collaborateurs accompagnent sur tous les aspects fiscaux une clientèle d'entreprises, d'investisseurs et de particuliers, tant pour leurs opérations françaises qu'internationales.